

RÈGLEMENT CONCOURS (Classic)

ARTICLE 1 – INSTRUMENTS

Les instruments suivants sont admis :

- Cor des Alpes
- Büchel

Les instruments doivent être fabriqués **entièrement en bois**, mis à part les buses et l'entourage.

Seules les embouchures en bois sont admises.

Il n'est pas autorisé de jouer en 2 tonalités.

ARTICLE 2 – DÉCISIONS AU SUJET DES PRESTATIONS

La prestation doit avoir lieu en costume correct (minimum pantalon ou jupe noir et chemise blanche).

En cas de doute, contacter l'organisation au préalable pour avoir son accord.

Les formations et groupes **n'ont pas le droit d'être dirigés**. La prestation doit être jouée par cœur, **sans l'aide de partition**. Les concurrents ont le droit de jouer 5-6 notes d'essai sur place avant leur prestation.

Temps de la prestation :

- a) Solo ou prestation à plusieurs voix cor des Alpes **minimum 2'20 – maximum 4'**
- b) Solo ou prestation à plusieurs voix Büchel **minimum 1'30 – maximum 4'**

ARTICLE 3 – JUGEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations sont jugées selon les critères suivants et laissées à libre décision du Jury (Jury derrière paravent) :

1. Qualité du son
2. Technique de souffle précision, mobilité, intonation
3. Interprétation I dynamique, phrasé, articulation (équilibre de la voix dans les formations à plusieurs voix)
4. Interprétation II métrique, temps, agogique, rythme (jeu d'ensemble dans les formations à plusieurs voix)
5. Expression musicale

ARTICLE 4 – NOMBRE DE PRESTATIONS

Parallèlement à la participation en groupe, il est autorisé de se produire au **maximum deux fois**.

- a) un solo (cor des Alpes ou Büchel)
- b) un duo, trio ou quatuor (cor des Alpes ou Büchel)
- c) un solo cor des Alpes ou un solo Büchel
- d) un solo (cor des Alpes) et un duo, trio ou quatuor (cor des Alpes ou Büchel)
- e) un duo, trio ou quatuor cor des Alpes et un duo, trio ou quatuor Büchel
- f) deux duo, trio ou quatuors (cor des Alpes ou Büchel)

ARTICLE 5 – CATÉGORIES

Le concours est réparti en différentes catégories :

1. Solos

- Tous les participants jouant en solo à notre premier concours
- Les deux premiers de cette catégorie monteront l'année suivante dans la catégorie champion
- Les participants qui atteignent moins de 20 points vont directement dans la catégorie « hors classe » l'année suivante

2. Formation

- Duos, trios, quatuors et groupes (min. 5 et max. illimité) jouant en formation à notre premier concours
- Les deux premiers de cette catégorie monteront l'année suivante dans la catégorie champions
- Les participants qui atteignent moins de 20 points vont directement dans la catégorie « hors classe » l'année suivante

3. Jeunes

- Jeunes solistes de moins de 16 ans, la date de naissance faisant foi. Jugés selon les mêmes critères que les autres catégories, ils seront classés à la fois dans la catégorie Jeunes et dans le classement général.

Pour rester dans la catégorie atteinte durant la formation, seuls les musiciens suivants ont le droit d'être remplacés :

- Pour les duos : aucun
- Pour les trios : un
- Pour les quatuors : deux
- Pour les groupes : moins de la moitié

ARTICLE 6 – DISQUALIFICATION

Les concurrents qui ne respectent pas les règlements techniques du festival ne pourront pas prétendre une quelconque classification

ARTICLE 7 – FINALE

Pour la grande finale, les concurrents suivants y participent :

- Les 3 premiers solos
- Les 3 premiers formations
- Les 3 premiers jeunes

Après les morceaux d'ensemble du matin, ils seront avertis par les responsables sans indications de leur rang et ils tireront au sort l'heure de leur passage pour la finale, qui déterminera le champion du jour (soliste, formation ou jeune).

ARTICLE 8 – DÉLAIS D'INSCRIPTION

Le délai d'inscription est mentionné sur la feuille d'inscription et doit être respecté. Les modifications éventuelles après le délai d'inscription sont prise en compte **jusqu'à la veille du concours à 12:00 am**.

Le montant de la finance d'inscription est fixé chaque année par l'organisation et est à payer dans le délai d'inscription.

ARTICLE 9 – GÉNÉRALITÉS

L'ordre de passage des concurrents est tiré au sort, en tenant compte des concurrents se produisant plusieurs fois. Il sera communiqué le matin même une heure avant le début du concours. L'affichage est disponible au stand des informations. Tous les participants sont tenus de s'informer sur leur ordre de passage. Les retardataires non justifiés seront disqualifiés.

Le joueur se présentera 15 minutes avant son passage auprès du responsable du concours. A aucun moment le nom du participant n'est communiqué au jury, étant donné que celui-ci est caché.

Le jugement de la prestation est fait par le jury et ne peut pas être contesté.

Le concours aura lieu uniquement le SAMEDI.

INFO :